



Séance du 8 novembre 2023  
Date de convocation : 2 novembre 2023  
Membres en exercice : 37  
24 présents – 33 votants

## **DELIBERATION N°2023/11/134 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Modalités de versement des participations financières de la Communauté de communes de Petite Camargue aux projets Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Histoire et mémoire des quartiers et Gestion Urbain et Sociale de Proximité, dans le quartier des Costières, reconnu d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU**

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente – Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Jean-Paul GERAUD a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Mylène CAYZAC a donné procuration à Véronique BENEZET
- Farouk MOUSSA a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
- Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Katy GUYOT

### **Absents**

Nadia BELAOUNI – Jérémy PEREDES – Jean-François THOMAS – Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : Jean DENAT****EXPOSE**

Le quartier des Costières à Vauvert, identifié comme prioritaire au titre du contrat de Ville 2015/2020 du 2 juillet 2015, a été reconnu quartier d'intérêt régional par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le périmètre retenu pour engager la conception du projet de renouvellement urbain pour ce quartier a été défini dans le cadre du Protocole de préfiguration signé le 9 février 2017 par la commune de Vauvert, la Communauté de communes de Petite Camargue, l'ANRU, l'Etat et les bailleurs sociaux (Semiga, Habitat du Gard, Un Toit pour Tous). Le projet global finalisé a fait l'objet d'une présentation en Comité de pilotage, auquel a participé l'ensemble des financeurs, le 26 avril 2019.

La Communauté de communes de Petite Camargue a délibéré le 29 mai 2019 pour approuver le projet de renouvellement urbain du quartier des Costières et acter le montant de sa participation financière. Celle-ci concerne notamment plusieurs projets portés par la commune de Vauvert, dont certains sont sur le point d'être mis en œuvre rapidement, parmi lesquels la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), Histoire et mémoire des quartiers et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

La commune et la Communauté de communes se sont donc rapprochées, afin d'étudier les modalités de versement des participations financières sur lesquelles l'Etablissement public intercommunal s'est engagé pour les projets ci-dessus identifiés.

Les projets de convention, joints en annexes, prévoient donc pour chaque opération citée, les modalités de versement par la Communauté de communes du montant total de sa participation.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N°2015/06/60 du 10 juin 2015 relative au contrat de ville de Vauvert – Autorisation de signature donnée au Président;

**Vu** le protocole de préfiguration signé le 9 février 2017 définissant le contenu précis des différents projets, ainsi que leur montage opérationnel et financier;

**Vu** la délibération N°2017/12/104 du 14 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Petite Camargue;

**Vu** la délibération n°2019/05/49 du 29 mai 2019 relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) relative à la signature de convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Costières à Vauvert ;

**Vu** la délibération n°2023/06/86 du 27 juin 2023 relative à l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Costières à Vauvert;

**Vu** les projets de convention relatifs aux modalités de versement des participations financières de la Communauté de communes de Petite Camargue aux projets NPNRU sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vauvert ci-annexés ;

**Vu** l'avis de la commission « Habitat et cadre de vie » du 19 octobre 2023;

**Vu** l'examen en commission « Finances, Mutualisation et Fonds de concours » du 23 octobre 2023 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 25 octobre 2023;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- d'ATTRIBUER la subvention prévue dans la convention adoptée par délibération n°2019/05/49 du 29 mai 2019 d'un montant prévisionnel de 65 000 € pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

- d'ATTRIBUER la subvention prévue dans la convention adoptée par délibération n°2019/05/49 du 29 mai 2019 d'un montant prévisionnel de 6 000 € pour Histoire et mémoire des quartiers. Les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

- d'ATTRIBUER la subvention prévue dans la convention adoptée par délibération n°2019/05/49 du 29 mai 2019 d'un montant prévisionnel de 40 000 € pour la mise en œuvre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour l'année 2023. Les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

- d'APPROUVER les termes des conventions à conclure avec la Communauté de communes de Petite Camargue pour fixer les modalités de versement de sa participation financière pour la MSP, Histoire et mémoire des quartiers et la GUSP dans le cadre du projet de Renouveau Urbain de Vauvert ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 030-243000593-20231108-DL2023\_11\_134-DE